



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.11 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Nouveaux organismes nuisibles)

N° de la demande : 2009-4606
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C3.11 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Solo WDG
N° d'homologation : 25496
Matière active (m.a.) : Imazamox à 70 %
Numéro de document de l'ARLA : 1913182

Contexte

L'herbicide Solo WDG (Solo WDG Herbicide) est actuellement homologué à une dose de 20 g m.a./ha, appliqué avec l'adjuvant Merge à raison de 0,5 % v/v, pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans les cultures de pois des champs, de canola Clearfield^{MD}, de lentilles Clearfield^{MD} et de tournesol Clearfield^{MD}. Le mélange en cuve combinant l'herbicide Solo WDG + l'herbicide liquide Basagran Forte (Basagran Forte Liquid Herbicide) + du nitrate d'ammonium et de l'urée (NAU) à 28 % est quant à lui homologué pour lutter contre une gamme plus large de mauvaises herbes, comme le canola spontané Clearfield^{MD}, la renouée liseron et la moutarde des champs (résistants aux herbicides du groupe 2) dans les cultures de pois des champs. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

BASF Canada Inc. a présenté une demande visant à modifier l'homologation de l'herbicide Solo WDG de façon à y inclure l'allégation de lutte contre les lentilles (y compris les lentilles Clearfield^{MD}) et l'allégation de suppression du gaillet gratteron (y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2) dans les cultures de pois des champs, lorsque la préparation commerciale est mélangée en cuve avec l'herbicide liquide Basagran Forte + NAU à 28 %.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation n'est requise puisqu'aucune modification n'a été apportée à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise, puisque l'utilisation et le profil d'emploi du produit demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité issues de 5 essais montrent que le mélange en cuve de 20 g m.a./ha d'herbicide Solo WDG + 429 g m.a./ha d'herbicide liquide Basagran Forte + 2 L/ha de NAU à 28 % offre un niveau acceptable de suppression des lentilles (y compris les lentilles Clearfield^{MD}), soit un pourcentage de suppression moyen de 93,9 % entre 21 et 30 jours après le traitement (JAT) et de 95,8 % entre 40 et 63 JAT. L'ajout de l'allégation de lutte contre les lentilles (y compris les lentilles Clearfield^{MD}) à l'étiquette du produit, lorsque le mélange en cuve proposé est utilisé, est donc approuvé.

Des données sur l'efficacité issues de 9 essais montrent que le mélange en cuve de 20 g m.a./ha d'herbicide Solo WDG + 429 g m.a./ha d'herbicide liquide Basagran Forte + 1 ou 2 L/ha de NAU à 28 % offre un niveau acceptable de suppression du gaillet gratteron (y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2), soit un pourcentage de suppression moyen de 86,9 % entre 21 et 30 JAT et de 89,5 % entre 40 et 63 JAT (moyennes établies à partir de 12 points de données). L'ajout de l'allégation de suppression du gaillet gratteron à l'étiquette du produit, lorsque le mélange en cuve proposé est utilisé, est donc approuvé.

Aucune donnée sur la tolérance des cultures n'est requise pour une demande d'ajout de nouveaux organismes nuisibles.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Solo WDG afin d'y inclure l'allégation de lutte contre les lentilles spontanées (y compris les lentilles Clearfield^{MD}) et l'allégation de suppression du gaillet gratteron (y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2), lorsque le mélange en cuve proposé est utilisé.

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

N° PMRA 1823617 : 2009, Application for the addition of control of lentils and suppression of cleavers to the Solo WDG Herbicide label when tank mixed with Basagran Forte Liquid Herbicide + 28% UAN in field peas. DACO 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3, 10.3.3, 10.4, 10.5.

N° PMRA 1823620 : 2009, Trial reports. DACO 10.2.3.3.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.